

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008  
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-61-5  
Séance du vendredi 23 mai 2008

### CONVENTION RELAIS RADIOELECTRIQUE AU POSTE DE SECOURS DU MARKSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ APPROUVE la signature d'une convention entre l'Etat - Gendarmerie Nationale et le Département du Haut-Rhin, autorisant l'installation d'un relais radioélectrique au poste de secours du Markstein situé sur la commune d'Oderen, sans contrepartie financière, et fixant les conditions de cet accord ;
- ❖ AUTORISE le Président à signer cette convention, dont le projet est annexé au rapport.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER